



PEDT

Projet Educatif De Territoire

Plan Mercredi

Asnières sur Nouère - Balzac Marsac - Vindelle



Coordination :

SIVOM des ASBAMAVIS
Place Jean-Louis Guez de Balzac
16430 Balzac
Présidente : Martine LIEGE-TALON

Correspondant :

Claire LOUINEAU
Directrice du SIVOM des ASBAMAVIS
05 45 68 29 34
asbamavis@balzac.fr

Avenant 2021-2024

PREAMBULE	page 4
DEMARCHE PARTICIPATIVE	page 4
TERRITOIRE CONCERNE	page 5
Le territoire du SIVOM des ASBAMAVIS	
Superficie, nombre d'habitants, densité de population	
Découpage territorial	
PUBLIC CONCERNE	page 6
Écoles du territoire	
RESSOURCES DU TERRITOIRE	page 6
Équipements (inventaire)	
Associations	page 7
FONCTIONNEMENT DU PEDT	page 8
Les instances décisionnelles	
Le comité de pilotage	
Les commissions techniques	
La coordination	
ORIENTATIONS EDUCATIVES	page 9
Vivre ensemble	
Le partage	
La découverte	
L'épanouissement de l'enfant	page 10
EVALUATION DU PROJET	page 10
HORAIRES DES ECOLES SEPTEMBRE 2021	page 11
TEMPS PERISCOLAIRES	page 12
Activités pédagogiques complémentaires (APC)	
Actions sur les temps d'activités périscolaires (TAP)	
Accueils de loisirs	
Elus référents	
Animations proposées par le SIVOM des ASBAMAVIS lors des TAP	page 13
PLAN MERCREDIS	page 14
Objectifs des accueils de loisirs	
Accueil collectif de mineurs Concerné	
Activités envisagées	page 15
Partenaires envisagés	
Intervenants	
Objectifs opérationnels	
MODALITES D'INFORMATION ET D'INSCRIPTION	page 16
Informations auprès des familles	
Inscriptions	
PARTENAIRES	page 16
Les partenaires institutionnels :	
Les élus locaux et les techniciens des collectivités :	
Les enseignants	
Les parents d'élèves	
Les associations	
PERSPECTIVES	page 17
PORTEURS DU PROJET	page 18

Depuis 2013, le PEDT, coordonné par le SIVOM des ASBAMAVIS, a été le fruit de nombreuses collaborations entre tous les partenaires de notre territoire. Aujourd'hui, la volonté politique est toujours animée par cette envie d'asseoir une dimension éducative autour de valeurs partagées.

La dynamique impulsée en 2019 a été stoppée par la situation sanitaire. Le bilan 2016-2019 n'a pu être réalisé.

Cette année 2021 a vu le départ de trois agents de la collectivité, dont les deux agents en charge de la mise en œuvre du PEDT.

Une transmission a été faite avec la nouvelle équipe qui aura sans nul doute à cœur de poursuivre les actions engagées, dans le même esprit de coopération, de co-construction et de participation.

Un premier travail de diagnostic est déjà en construction afin d'étudier les évolutions du territoire.

DEMARCHIE PARTICIPATIVE

Depuis la naissance du projet en 2013 nous avons eu à cœur de travailler autour de la coopération éducative dans une démarche partenariale et participative :

Une coopération éducative

- ✓ proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité, intégrant les projets existants (projets d'écoles, d'associations, de collectivités...)
- ✓ mobiliser toutes les ressources afin de garantir la continuité éducative. Mise en réseau des différents acteurs.

Une démarche partenariale et participative

- ✓ outil de collaboration locale, fruit d'une réflexion de tous les acteurs locaux qui souhaitent s'impliquer pour l'avenir des jeunes du territoire.

Pour que la coopération éducative soit pleine et entière, la démarche partenariale et participative est indispensable. Chacun doit pouvoir disposer d'un droit de parole pour exprimer ses envies, exprimer ses besoins, chacun doit pouvoir donner librement son avis, dans un esprit de respect, de confiance et d'humilité. Pour aller jusqu'au bout de ce processus, il est nécessaire que les partenaires aient un réel pouvoir décisionnel. La participation se concrétisant par la coopération de chacun, il sera nécessaire de rechercher cette capacité à contribuer à une action commune, à créer les liens nécessaires à la réalisation des actions sous tendues par cette capacité à participer.

Afin de mettre en place cette démarche chacun devra mettre en œuvre les compétences suivantes :

- ✓ avoir une écoute empathique. Ecouter la personne sans porter aucun jugement à priori ou à posteriori.
- ✓ savoir se remettre en question en se réinterrogeant régulièrement.
- ✓ savoir instaurer un climat de confiance permettant à chacun de pouvoir exprimer ses doutes et ses projets.
- ✓ écouter et dialoguer pour répondre aux attentes.
- ✓ accepter de ne pas abonder dans la conclusion d'un projet.

Pour ce nouveau projet 2021-2024 nous allons poursuivre notre travail avec les mêmes ambitions.

Le territoire du SIVOM des ASBAMAVIS

Le territoire concerné est constitué de 4 communes, **Asnières-sur-Nouère, Balzac, Marsac et Vindelle**

Superficie, nombre d'habitants, densité de population

	Asnières-sur-Nouère	Balzac	Marsac	Vindelle
Superficie (km ²)	21.17	9.64	13.34	10.93
Nombre d'habitants	1256	1375	832	1105
Densité de population (hab. / km ²)	59,32	142,63	62.36	101,09

Source :INSEE 2018

4 568 habitants sur l'ensemble du territoire

Découpage territorial

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les 4 communes du SIVOM des ASBAMAVIS, Asnières-sur-Nouère, Balzac, Marsac et Vindelle ont intégrées la communauté d'agglomération de GrandAngoulême.
 Cette agglomération rassemble aujourd'hui 38 communes sur un territoire de 141 000 habitants.



Écoles du territoire

4 écoles publiques primaires sur le territoire, 17 classes.

Effectifs à la rentrée de septembre 2021

École	Cycle	Nombre de classes	Nombre d'élèves par cycle	Nombre d'élèves par école
Asnières sur Nouère	Élémentaire	4	83	118
	Maternelle	2	35	
Balzac	Élémentaire	1	22	120
	Maternelle	3	76	
	Maternelle/Élémentaire	1	10 GS 12 CP	
Vindelle	Élémentaire	4	101	101
Marsac	Maternelle	1	23	45
	Maternelle/Élémentaire	1	6 GS 16 CP	

Soit élèves : 384 maternelles et élémentaires

Balzac et Vindelle sont en RPI
Marsac est en RPI avec Montignac

Collèges

Nous n'avons pas de collège sur le territoire. Les établissements de secteur sont :

René Cassin au Gond-Pontouvre

Claudie Haigneré à Rouillac

Eugène Delacroix à Saint-Amant-de-Boixe

Equipements (inventaire)

Vindelle
Classes / cours d'école
Salle de garderie
Salle informatique
Salle des fêtes (Fins Bois)
Terrain de tennis
Terrain de foot
Prairies autour de l'école

Marsac
Classes / cours d'école
Salle de garderie
Salle de motricité
Salle des fêtes
Terrain multisports
Terrain de foot
Salle des associations (éloignée de l'école)

Asnières-sur-Nouère
Classes / cours d'école
Salle de garderie/ Nouvelle salle de garderie
Salle de motricité
Bibliothèque
Salle des fêtes
Terrain de tennis
Terrain de foot
Plateau multisports

Balzac
Classes / cours d'école
Salle informatique
Salle de garderie
Ancienne cantine
Bibliothèque
Salle des associations
Salle des fêtes
Terrain de tennis
Terrain de foot / Plateau multisports

De nombreux locaux, dans ou à proximité des écoles, peuvent être mis à disposition.

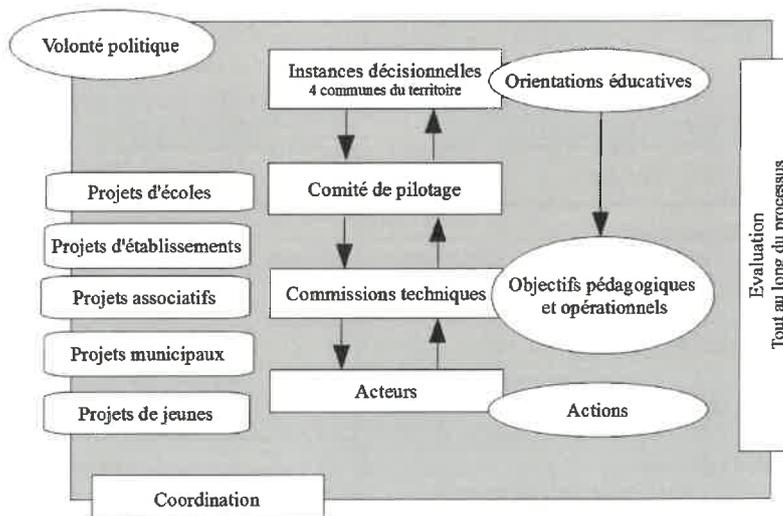
Les salles de classes sont réservées en priorité aux activités pédagogiques complémentaires (APC) encadrées par les enseignants.

Associations du territoire

Depuis le début de nos actions, en 2013, de nombreuses associations ont participé à l'encadrement des TAP. Nous espérons pouvoir poursuivre ces différentes actions et les enrichir avec de nouveaux partenariats.

Le territoire dispose d'un riche potentiel associatif, avec plus de 50 associations connues à ce jour.

Les instances décisionnelles



Le comité de pilotage

Composé d'élus locaux, de représentants des services de l'État (DSDEN, DDCSPP, CAF, CG...), de parents, d'enseignants, de représentants associatifs, ce groupe est garant de la cohérence du PEDT.

Son rôle est :

- d'être une instance de concertation, de réflexion, d'échange des idées et des expériences, qui fait des propositions en direction de l'instance politique
- d'initier le diagnostic
- de fédérer les acteurs du territoire
- de mutualiser les ressources
- d'impulser et d'assurer le suivi des actions
- d'évaluer le projet et d'anticiper les évolutions

Les commissions techniques

Composées d'élus locaux, de représentants des services de l'État (DSDEN, SDJES, CAF, CG...), de parents, d'enseignants, de représentants associatifs.

Ces commissions ont pour rôle :

- d'être une instance de concertation, de réflexion, d'échange des idées et des expériences
- d'analyser les différentes données recueillies
- de faire des propositions concrètes d'actions et d'organisation

3 commissions techniques se réuniront pour faire vivre ce projet :

- Lien entre les projets (d'écoles, de collectivité, d'association...)
- Partenariat avec le milieu associatif
- Organisation et communication

La coordination

La coordination a été confiée par l'instance décisionnelle au SIVOM des ASBAMAVIS.

Son rôle est :

- de repérer et de mobiliser les acteurs du territoire
- de proposer une méthode de travail (du diagnostic à l'évaluation)
- de soumettre un plan de communication
- d'animer les réunions du comité de pilotage
- d'analyser et de synthétiser
- de rédiger le PEDT

1) Vivre ensemble

a) Une mise en commun

Pour mieux vivre en société il importe de se considérer comme appartenant à un groupe et de partager ses valeurs. La force du groupe est de créer une cohésion grâce à la solidarité, à la complémentarité, à l'entraide, aux compétences tout en étant protecteur.

b) Le socle du vivre ensemble : le respect

Les règles de vie communes doivent être posées : tolérance, laïcité, politesse, savoir vivre, civilité, citoyenneté, valeurs, respect de l'autre.

Elles s'imposent aux enfants et aux adultes.

c) « On se construit avec les autres »

L'enfant doit pouvoir construire et affirmer sa personnalité, son sens critique, avec les autres. Il doit grandir tout en se responsabilisant, se sociabilisant afin d'acquérir une autonomie d'acte, de parole, de pensée. Il doit mobiliser son énergie, s'engager dans la durée avec la volonté d'atteindre les objectifs fixés.

Les adultes (encadrants) devront faciliter l'expression de l'enfant, respecter son évolution tout en s'inscrivant dans son parcours d'apprentissage de la vie.

2) Le partage

a) L'unité : être plusieurs... faire un !

Les partenaires que sont les parents d'élèves, l'école, les enseignants, les éducateurs, les animateurs, les associations et leurs bénévoles, les communes, les élus, la CDC, les institutions, la CAF (...) s'engagent à réfléchir autour d'un projet et d'objectifs communs, afin que se développe une coéducation active, chacun dans le respect du temps et du domaine d'intervention qui lui appartient.

b) Le partage du savoir ou « il faut tout un village pour éduquer un enfant »

Que ce soit au travers de l'éducation parentale, la sphère de l'enseignement, le centre de loisirs, les associations ... les adultes s'engagent à partager le savoir, à transmettre les compétences, les connaissances tout en accompagnant l'enfant afin de faciliter le développement intellectuel, sportif, artistique culturel...

c) L'échange et la complémentarité

3 niveaux de rencontres et de relations, entre enfants, entre enfants et adultes, entre adultes... permettront de tisser des liens ... pour faciliter la discussion, engager la concertation et aboutir à une véritable réciprocité.

d) La confiance

Pour établir une relation de confiance, l'enfant doit se sentir protégé, en sécurité.

Les adultes devront inciter au dialogue, créer un espace de sérénité et valoriser les actions et les projets des enfants.

3) La découverte

🌀🌀 Quoi ?

Permettre aux enfants et aux jeunes du territoire de découvrir de nouveaux horizons en ayant au préalable, été mis en contact avec les atouts de leur territoire.

Favoriser les rencontres avec la culture, avec d'autres cultures, susciter leur curiosité, développer leur ouverture d'esprit.

Proposer une offre diversifiée de sports, jeux, loisirs créatifs, activités d'éveil, divertissements...

🌀🌀 Comment ?

La diversité des thèmes doit permettre à l'enfant de construire sa capacité à choisir.

Le dialogue et l'écoute permanente doivent permettre de répondre à leurs souhaits, leurs envies et leurs besoins et de les inciter à participer, à développer leur imagination, leur réflexion, leur envie de création

4) L'épanouissement de l'enfant

Cette quatrième orientation est transversale aux trois autres.

Le bien-être de chaque enfant doit être au cœur de toutes nos actions :

- pour une meilleure qualité de vie des enfants, il semble indispensable que tous puissent prendre du plaisir... dans la gaieté, la joie de vivre et le bonheur...
- au travers d'une réflexion globale sur le développement des enfants et l'équilibre des différents temps offerts.

ÉVALUATION DU PROJET

L'évaluation est un processus dynamique et participatif

- L'évaluation doit permettre de mesurer le plus objectivement possible et le plus précisément possible, les effets produits par la mise en œuvre des dispositifs proposés. Cette évaluation constante doit permettre, si cela est nécessaire, de redéfinir les objectifs partagés, de réajuster, de rééquilibrer les actions, de proposer de nouveaux axes de développement.
- Il est important d'associer à l'évaluation l'ensemble des acteurs concernés, permettant ainsi de croiser les regards. Dès la première écriture du PEDT, l'accent a été mis sur l'importance d'engager une démarche participative, du diagnostic à l'évaluation. Pour aller jusqu'au bout de notre démarche participative, nous devons concevoir une évaluation participative.
- Proposer des évaluations tout au long du processus et effectuer des restitutions régulières.
- Quelle évaluation pour le projet 2021-2024 ?
Les différentes commissions de travail devront définir qu'elles seront les évaluations à mettre en place pour cet avenant 2021-2024.
- Les outils mis en place
Pour une évaluation dynamique, les outils proposés doivent être utilisables tout au long de l'action : questionnaires, réunions, entretiens...
Plusieurs indicateurs d'observation et d'évaluation pourront être retenus : des indicateurs quantitatifs, des indicateurs qualitatifs.
- La communication des résultats de l'évaluation
Les résultats seront communiqués de façon régulière lors des comités de pilotage et mis en ligne sur le site Internet du SIVOM des ASBAMAVIS (<http://asbamavis.fr>).

Vindelle

	7h00	9h00	12h00	13h30	15h45	16h30	19h00
Lundi	Garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Enseignement	APC/TAP/Garderie	Garderie
Jeudi	Garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Enseignement	APC/TAP/Garderie	Garderie
Mardi	Garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Enseignement	APC/TAP/Garderie	Garderie
Vendredi	Garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Enseignement	APC/TAP/Garderie	Garderie
	7h00	9h00	12h00	12h30			
Mercredi	Garderie	Enseignement	Garderie				

Asnières-sur-Nouère

	7h30	8h45	11h45	13h25	15h30	15h45	17h15	18h15
Lundi	Garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Garderie	Garderie / APC / TAP	(17h)	Garderie
Mardi	Garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Garderie	Garderie / APC / TAP	(17h15)	Garderie
Jeudi	Garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Garderie	Garderie / APC / TAP	(17h15)	Garderie
Vendredi	Garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Garderie	Garderie / APC / TAP	(16h45)	Garderie
	7h30	8h30	11h30	12h30				
Mercredi	Garderie	Enseignement	Garderie					

Balzac

	7h15	8h50 ou 9h00	11h40 ou 12h30	13h20 ou 14h00	15h45	16h30	18h45
Lundi	Garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Enseignement	APC / TAP	Garderie
Mardi	Garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Enseignement	APC / TAP	Garderie
Jeudi	Garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Enseignement	APC / TAP	Garderie
Vendredi	Garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Enseignement	APC / TAP	Garderie
	7h15	9h00	12h00	12h30			
Mercredi	Garderie	Enseignement	Garderie				

Marsac

	7h00	8h55	11h55	13h25	16h25	19h00
Lundi	Garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Enseignement	Garderie
Jeudi	Garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Enseignement	Garderie
Mardi	Garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Enseignement	Garderie
Vendredi	Garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Enseignement	Garderie

Afin que des propositions d'activités cohérentes soient mises en place, les communes ont adapté leur dispositif de garderie (personnels, lieux).

Ces dernières devront s'assurer de la **cohérence de ces temps périscolaires avec les projets existants** (projet d'écoles, associatifs, de collectivité...) ceci dans un souci de **continuité éducative**.

Activités pédagogiques complémentaires (APC)

- * Activités pédagogiques encadrées par les enseignantes (sont considérées comme prioritaires).

Actions sur les temps d'activités périscolaires (TAP) mises en place par les municipalités

- * Garderie encadrée par le personnel communal
- * Bibliothèque encadrée par la bibliothécaire
- * Jardins pédagogiques encadrés par des bénévoles et les enseignantes
- * Ateliers périscolaires encadrés par le SIVOM des ASBAMAVIS
- * Ateliers divers encadrés par les associations et clubs du territoire
- *...

Accueils de loisirs

Un accueil de loisirs sans hébergement pour les enfants de 3 à 11 ans, ainsi qu'une Maison Des Jeunes (MDJ) pour les adolescents de 11 à 17 ans sont animés par le SIVOM des ASBAMAVIS. *(13 agents permanents)*

Le pôle loisirs éducatifs du SIVOM des ASBAMAVIS a pour objectif :

- ✓ le développement des loisirs éducatifs en milieu rural
- ✓ la gestion des centres de loisirs sans hébergement en accueil extrascolaire pour les enfants âgés de 3 à 11 ans
- ✓ la gestion des temps d'accueil extrascolaire et périscolaire pour les adolescents âgés de 11 à 18 ans.

Les locaux mis à disposition par les communes pour l'accueil des mercredis et des vacances scolaires, sont les écoles de Balzac et de Vindelle.

5 animatrices qualifiées sont disponibles pour animer les Temps d'Activités Périscolaires (TAP). L'une d'entre elles est référente de la coordination de ces TAP au sein du SIVOM.

Elus référents

Au sein de chaque commune, un nouvel élu référent devra être désigné et repéré comme un interlocuteur en lien direct avec les associations intervenant en TAP.

Exemple d'animations par domaine d'activité

Domaine d'activité	Exemples d'animations	Objectifs
Activités sportives	Jeux collectifs (thèque, ballon prisonnier, poule renard vipère...) Activités athlétiques Activités d'orientation Jeux de lutte Jeux de raquettes (tennis, badminton) Sports collectifs (basket, foot, hand...) Activités d'expression (cirque, danse...) Activités de précision (pétanque, lancers, tir à l'arc, golf...) Parcours de motricité...	Partager des bons moments entre copains. Rigoler, jouer, se détendre dans le respect de soi, des autres et du matériel. Développer la coordination, la motricité. Offrir l'accès à de nouvelles pratiques sportives.
Activités d'éducation à l'environnement	Jeux nature Écoute et observation Croquis Jeux de plateau, jeux de rôles ...	Partager des bons moments entre copains. Rigoler, jouer, se détendre dans le respect de soi, des autres et du matériel. Découvrir la faune et la flore de manière ludique.
Jeux	Jeux coopératifs Jeux de société Jeux en bois (kubb, molkky...) Jeux de rôle (loup garou) ...	Partager des bons moments entre copains Rigoler, jouer, se détendre dans le respect de soi, des autres et du matériel Eveiller la curiosité en proposant de nouveaux jeux, s'approprier des nouvelles règles de jeu
Activités artistiques et culturelles	Théâtre, match d'impro Musique et chant Contes Dessins, mangas Marionnettes Origami...	Partager des bons moments entre copains Rigoler, jouer, se détendre dans le respect de soi, des autres et du matériel Accompagner l'enfant dans sa créativité en proposant différents modes d'expression Stimuler l'imaginaire
Magie	Course de balai Fabrication de baguette magique Chapeau de magicien Éruption de volcan Voleurs de chapeau magique...	Partager des bons moments entre copains Rigoler, jouer, se détendre dans le respect de soi, des autres et du matériel Stimuler l'imaginaire
Activités manuelles	Peinture Dessin au fusain Bricolage Fabrication bijoux Fabrication de marionnette ...	Partager des bons moments entre copains Rigoler, jouer, se détendre dans le respect de soi, des autres et du matériel Accompagner l'enfant dans sa créativité Proposer de nouvelles techniques Stimuler l'imaginaire

Capacité d'accueil pour les actions du SIVOM des ASBAMAVIS (en nombre d'enfants)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi
Asnières –sur-Nouère	18	18		18 + 14	14
Balzac	14	14		14 + 14	18
Vindelle	18 + 18	18		18	18 + 18

Objectifs des accueils de loisirs

- 1) Amener l'enfant à vivre des relations fondées sur le respect de soi, des autres, du matériel, de l'environnement, et l'accompagner vers l'autonomie
- 2) Être actif sur tout le territoire des Asbamavis, découvrir le patrimoine local des 4 communes, développer, renforcer les partenariats et travailler sur les différents outils de communication
- 3) Stimuler l'imaginaire dans les actions du centre de loisirs
- 4) Identifier les attentes et les envies des enfants du territoire pour proposer des animations adaptées à leurs rythmes et à leurs besoins
- 5) Faire du Centre de Loisirs un lieu ouvert, un lieu privilégié d'échange et de partage

Accueil collectif de mineurs Concerné :

MARSAC

- Localisation: **École de Marsac, rue des écoles 16570 Marsac**
- N° de déclaration de l'accueil périscolaire : **0160127AP000321**
- ACM mis en place le mercredi : depuis 09/2018
- Accueil des enfants de: 3 ans à 12 ans
 - Nombre de places ouvertes – de 6 ans : **8**
 - Nombre de places ouvertes + de 6 ans : **12**
- Amplitude d'ouverture de l'accueil le mercredi (horaires) : **7h30-12h**

École concernée : **École de Marsac 16570**

BALZAC

- Localisation : **École Caillaud, Place Jean-Louis Guez de Balzac 16430 BALZAC**
- N° de déclaration de l'accueil périscolaire : **0160127AP000421**
- ACM mis en place le mercredi : avant 09/2018
- Accueil des enfants de : 3 à 6 ans
- Nombre de places ouvertes – de 6 ans : **de 16 à 32**
- Nombre de places ouvertes + de 6 ans : **0**
- Amplitude d'ouverture de l'accueil le mercredi (horaires) : **11h30-19h**

École concernée: **École de Balzac 16430 BALZAC**

VINDELLE

- Localisation: **École de Vindelle, rue de la Gerbaude 16430 VINDELLE**
- N° de déclaration de l'accueil périscolaire : **0160127AP000221**
- ACM mis en place le mercredi : avant 09/2018
- Accueil des enfants de : 6 à 11 ans
- Nombre de places ouvertes – de 6 ans : **0**
- Nombre de places ouvertes + de 6 ans : **de 24 à 48**
- Amplitude d'ouverture de l'accueil le mercredi (horaires) : **11h30-19h**

École concernée: **École de Vindelle 16430 VINDELLE**

Activités envisagées :

- X activités artistiques
- X activités scientifiques
- X activités de découverte de l'environnement
- X activités éco-citoyennes
- X activités physiques et sportives

Partenaires envisagés :

- X associations culturelles
- X associations environnementales
- X associations sportives
- X équipe enseignante
- X équipements publics (*musées, bibliothèques, conservatoires, parcs naturels, espaces sportifs*)

Intervenants (en plus des animateurs) :

- X intervenants associatifs bénévoles
- X intervenants de statut privé non associatif

Objectifs opérationnels :

Charte Nationale Plan Mercredi	Rappel du/des objectif(s) éducatif(s) envisagés dans le PEDT		Liens avec les objectifs de l'accueil de loisirs
Complémentarité et cohérence éducatives des différents temps de l'enfant	Voir le 2ème objectif du PEDT : - Le partage	Voir le 4ème objectif du PEDT : L'épanouissement de l'enfant	- Être actif sur tout le territoire des Asbamavis, découvrir le patrimoine local des 4 communes, développer, renforcer les partenariats et travailler sur les différents outils de communication - Identifier les attentes et les envies des enfants du territoire pour proposer des animations adaptées à leurs rythmes et à leurs besoins
Accueil de tous les publics (enfants et leurs familles) et accessibilité	Voir le 1er objectif du PEDT : - Vivre ensemble		- Identifier les attentes et les envies des enfants du territoire pour proposer des animations adaptées à leurs rythmes et à leurs besoins - Faire du Centre de Loisirs un lieu ouvert, un lieu privilégié d'échange et de partage - (Axe 6 du PE) Accueillir des enfants et des jeunes en situation de handicap
Mise en valeur de la richesse des territoires / intégration du projet au contexte local	Voir les objectifs 1, 2 et 3 du PEDT : - Vivre ensemble - Le partage - La découverte		- Être actif sur tout le territoire des Asbamavis, découvrir le patrimoine local des 4 communes, développer, renforcer les partenariats et travailler sur les différents outils de communication
Développement d'activités éducatives de qualité	Voir le 3ème objectif du PEDT : - La découverte		- Stimuler l'imaginaire dans les actions du centre de loisirs

Informations auprès des familles

- * réunions d'informations et de concertations avec les parents d'élèves
- * distribution de programmes des TAP dans les cahiers d'écoles
- * affichage sur les panneaux devant les écoles

Inscriptions

- * inscription annuelle par période de vacances à vacances
- * inscription des enfants par les familles
- * listes d'enfants établies par les intervenants ou les élus référents (en fonction des inscriptions des familles et du nombre de places disponibles) puis communiquées aux écoles et aux familles.

Dans toutes les écoles, gratuité des activités lors des TAP

PARTENAIRES

Les partenaires institutionnels :

- Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN)
- Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES)
- Conseil Départemental
- Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- Mutualité Sociale Agricole (MSA)
- Communauté d'agglomération de GrandAngoulême ...

Les élus locaux et les techniciens des collectivités :

- les maires et élus en charge des affaires scolaires
- les agents communaux
- le coordinateur jeunesse de la communauté d'agglomération de Grand Angoulême
- les élus du SIVOM des ASBAMAVIS
- les agents du SIVOM des ASBAMAVIS

Les enseignants

- les directeurs et enseignants des écoles du territoire

Les parents d'élèves

- les représentants des parents d'élèves aux conseils d'écoles
- les membres de l'Association des Parents d'Elèves (APE)
- les parents d'élèves

Les associations

- les associations et clubs sportifs du territoire
- les associations situées en dehors du territoire, repérées comme intervenants possibles

Actions à mettre en place dans un futur proche

- Relance de la dynamique avec les nouveaux agents du SIVOM
- Etablir un nouveau diagnostic
- Echanges entre les enseignants et les intervenants des TAP
 - Mise en place de rencontres planifiés pour le suivi du projet
 - Réflexion autour de projets communs
- Echanges entre les intervenants des TAP
 - mise en place de rencontres d'échange des savoirs et de compétences entre les animatrices du SIVOM et les agents de garderie (échanges de pratiques)

En complément des actions, il conviendrait de proposer un axe de réflexion sur l'implication des parents et des enfants.

Mairies d'Asnières-sur-Nouère, de Balzac, de Marsac et de Vindelle,
SIVOM des ASBAMAVIS

Durée du projet :

3 années scolaires : 2021-2022 / 2022-2023 / 2023-2024



Chantal DOYEN-MORANGE
Maire d'Asnières sur Nouère



Jean-Claude COURARI
Maire de Balzac



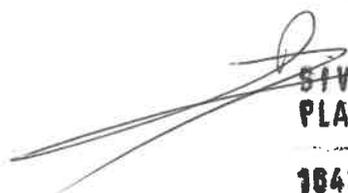
Jean-Luc FOUCHIER
Maire de Marsac



Isabelle MOUFFLET
Maire de Vindelle



Martine LIEGE-TALON
Présidente du SIVOM des ASBAMAVIS


SIVOM DES ASBAMAVIS
PLACE J-L GUEZ
DE BALZAC
16430 BALZAC